

Macroéconomie 4

Le modèle AS-AD

Ce cours vous est proposé par Pr. Jean-Marc Figuet,
Bordeaux School of Economics (UMR CNRS 6060), Université de Bordeaux
et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Activités

Exercice

Une économie fermée, où $P = 1$, est décrite par les équations suivantes :

$$(1) C = 30 + 0,8Y_d$$

$$(2) T = 0,25Y$$

$$(3) I = 120 - 8i + 0,2Y$$

$$(4) G = 150$$

$$(5) M_d = 500 + 0,5Y - 25i$$

$$(6) M_o = \frac{250}{P}$$

$$(7) Y = 25\sqrt{N} \text{ avec } N \text{ le facteur travail}$$

$$(8) PM_N = 12\sqrt{N} \text{ avec } PM_N \text{ la productivité marginale du travail}$$

Consigne

1. Déterminez l'équation des courbe IS et LM. Commentez.
2. Calculez alors l'équation de la courbe AD et commentez la relation obtenue.
3. Déterminez l'équation de la courbe de demande de travail sachant que la demande de travail est telle que le salaire réel est égal à la productivité marginale du travail. Commentez.
4. Supposez que le salaire nominal est égal à 8 pour dériver la fonction de la courbe AS. Commentez.
5. Trouvez les valeurs d'équilibre des variables macroéconomiques Y et P.
6. Si la quantité de travail de plein emploi est de 500 alors que la population active est de 550, quel est le taux de chômage d'équilibre ? Si le taux de chômage naturel est de 3%, comment interprétez-vous l'écart entre les 2 taux ?

Références

Comment citer ce cours ?

Macroéconomie 4, Jean-Marc Figuet, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.